

SESSION D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

DATE : Mercredi 23 novembre 2022

HEURE : 15 h 30

LIEU : Salle du conseil – Centre administratif de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
David Auclair, Saint-Étienne-de-Bolton
Marie Boivin, Canton d'Orford
Hélène Daneau, Hatley
Marcella Davis Gerrish, North Hatley
Vincent Fontaine, Canton de Hatley
Luc Lamontagne, St-Benoît-du-Lac
Huguette Larose, conseillère, Ste-Catherine-de-Hatley
Nathalie Lemaire, Eastman
David Lépine, Ogden
Lisette Maillé, Austin
Pierre Martineau, Canton de Stanstead
Vinciane Peeters, Bolton-Est
Nathalie Pelletier, Magog
Simon Roy, Ayer's Cliff
Véronique Stock, Stukely-Sud
Jody Stone, Stanstead

également présents : Guy Jauron, greffier-trésorier
Sylvie Camiré, greffière-trésorière adjointe

était absent : Bruno Côté, Canton de Potton

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2022
4. Affaires découlant du procès-verbal du 19 octobre 2022
5. **ÉVALUATION**
 - 5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**
 - 6.1 Dossiers économiques
 - 6.1.1 Rapport d'activités
 - 6.1.1.1 Secteur touristique
 - 6.1.1.2 Développement économique
 - 6.1.2 Location des espaces du Hub Innovation
 - 6.2 Dossiers culturels
 - 6.2.1 Rapport d'activités
 - 6.2.2 Programme de soutien en culture / Modifications
 - 6.2.3 Entente sectorielle régionale en développement culturel (CALQ)
 - 6.3 Fonds régions et ruralité (FRR)
 - 6.3.1 Rapport d'activités
 - 6.3.2 FRR volet II / Approbation de projets
 - 6.3.3 FRR volet II / Fonds de soutien à la croissance économique (FSCE) - affectation
 - 6.3.4 FRR volet II / Fonds d'économie sociale (FÉS) - affectation
 - 6.3.5 FRR volet II / Plan d'action culturel – affectation
 - 6.3.6 FRR volet II / Plan vélo – affectation
 - 6.3.7 FRR volet III / Cadre de gestion volet Innovation FRR volet III - adoption

- 6.4 Transport collectif et adapté
 - 6.4.1 Rapport d'activités
- 6.5 Développement social
 - 6.5.1 Rapport d'activités
- 7. AMÉNAGEMENT**
 - 7.1 Rapport d'activités
 - 7.2 Règlement 13-22 modifiant le schéma d'aménagement / Adoption du document sur la nature des modifications, suite à l'entrée en vigueur
 - 7.3 Règlement de remplacement 15-22 révisant le schéma d'aménagement et de développement durable
 - 7.3.1 Présentation du règlement
 - 7.3.2 Avis de motion
 - 7.4 Nomination d'un responsable régional et d'un responsable régional adjoint chargé de l'application des RCI
 - 7.5 CPTAQ / Recommandation demande du MTQ
- 8. DÉVELOPPEMENT DURABLE**
 - 8.1 Rapport d'activités
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Sécurité incendie
 - 9.1.1 Rapport d'activités
 - 9.2 Protection policière
 - 9.2.1 Rapport d'activités
- 10. ADMINISTRATION**
 - 10.1 Comptes à payer
 - 10.2 Prévisions budgétaires 2023 / Étude et adoption
 - 10.3 Composantes informatiques / Changement de serveur
- 11. DIVERS**
- 12. CORRESPONDANCE**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIANE PEETERS
ET RÉSOLU**

441-22

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID LÉPINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID AUCLAIR
ET RÉSOLU**

442-22

Que le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 19 OCTOBRE 2022

Aucun item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION

Le directeur général, Guy Jauron, mentionne aux élus que les activités en lien avec l'évaluation suivent leur cours. Un nombre important de permis a été traité en octobre afin de réduire l'inventaire avant l'arrivée de la saison hivernale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

Rapport d'activités

Secteur touristique

Le directeur du développement économique, Stephen Cabana, explique aux élus les résultats des rencontres de travail du comité de refonte de la fonction tourisme de la MRC de Memphrémagog. En effet, il a été convenu de confier aux professionnels du service de développement économique d'approfondir trois propositions retenues dont deux consistent à consulter les intervenants touristiques de l'ensemble du territoire sur l'évolution de la fonction d'accueil et du Bureau d'information touristique de même que sur les besoins de la communauté touristique. L'autre élément est de rédiger les bases d'une vision touristique commune pour le territoire.

En ce qui concerne la situation hôtelière de la région de Memphrémagog pour le mois de septembre, elle est très enviable par rapport à ce qui se fait au Québec avec un taux d'occupation et un prix moyen par nuitée dans les plus élevés au Québec.

Développement économique

Monsieur Cabana précise qu'un ralentissement se fait toujours sentir dans l'octroi de financement aux entreprises via les fonds disponibles, mais qu'un premier contrat d'une entreprise belge à une entreprise québécoise vient d'être conclu en lien avec le Corridor d'accélération.

La deuxième mission de la MRC en matière de recrutement international a également donné des fruits. Deux firmes œuvrant sur le territoire de la MRC ont d'ailleurs recruté des stagiaires, en plus du Cégep de Sherbrooke qui a recruté des étudiants.

En conclusion, une réunion du comité de développement socio-économique a eu lieu et il a encore été question des fondamentaux économiques tels que le logement, la mobilité, les garderies, le recrutement. Les membres s'entendent sur le fait que le marché ne résoudra pas à lui seul, ni à court terme, les éléments de ces fondamentaux, qui font défaut mais que chaque action prise peut faire une différence.

Location des espaces du Hub Innovation

Considérant que la MRC met en œuvre une Escouade d'Innovation et un Corridor d'accélération supportés par le volet III du FRR;

Considérant la nécessité d'avoir accès à des locaux dans le contexte d'accueil d'entreprises et afin de loger des projets collectifs innovants dans le cadre du projet Innovation du FRR volet III;

Considérant l'importance pour la MRC et le gouvernement du Québec de bonifier les services aux entreprises en cette période de relance économique;

Considérant la proposition de bail faite par Magog Technopole à la MRC de Memphrémagog;

Considérant la faible disponibilité des espaces locatifs commerciaux au centre de la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

443-22

De procéder à la location d'espaces à bureau et d'une salle de conférence d'une superficie totale de 1 059 pieds carrés au sein du bâtiment *Hub Innovation* situé au 71 à 107 rue Principale Ouest à Magog, pour une durée d'une année allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et d'engager la somme de 33 544,19\$ (taxes en sus) couvrant le loyer de base, les loyers additionnels (frais d'exploitation et améliorations locatives) et les frais d'énergie.

ADOPTÉ

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

La présidente du comité culturel, Nathalie Lemaire, rappelle que l'appel à projets en lien avec le *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC* a été officiellement lancé le 17 novembre. Les organisations qui souhaitent soumettre leur projet sont invitées à le faire d'ici le 17 mars 2023.

En ce qui concerne les vidéos municipaux, le déploiement se poursuit et les élus sont invités à en faire la promotion. Mme Lemaire explique que le premier rapport d'étape de l'inventaire du patrimoine bâti qui consiste au recensement de la documentation existante relative à la MRC de Memphrémagog a été déposé par la firme mandatée par la MRC.

Elle souligne le fait que, dans le cadre de la mise en valeur de la culture et du patrimoine de la MRC, des capsules historiques sont diffusées et que la dernière publicisée concerne les monstres Memphré et Wippi. Celles-ci sont disponibles sur les médias sociaux.

Programme de soutien en culture / Modifications

Considérant que lors de la dernière rencontre du comité culturel, les membres du comité ont convenu d'apporter différents ajustements au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles;

Considérant que les membres du conseil ont reçu le document et qu'ils s'en montrent favorables,

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE STOCK
ET RÉSOLU**

444-22

D'adopter, tel que déposé ce 23 novembre, le Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉ

Entente sectorielle régionale en développement culturel (CALQ)

CONSIDÉRANT et conformément à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l'Estrie 2022-2025, entre le Conseil des arts et des lettres du Québec, le MAMH, les 9 MRC de l'Estrie, la Table des MRC de l'Estrie, ainsi que le Conseil de la culture de l'Estrie;

CONSIDÉRANT cette Entente présentée lors de la rencontre du comité de sélection de projets de la Table des MRC de l'Estrie, tenue le 20 octobre 2022;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des 9 territoires pour un investissement régional de 420 000\$ sur 3 ans du FRR volet 1 (45 000\$/territoire, soit 15 000\$/an);

CONSIDÉRANT QUE le CALQ investit le même montant versé à l'entente par territoire, incluant les sommes du territoire ainsi que celles du FRR volet 1;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog peut bonifier son investissement à l'année 2 et à l'année 3, incluant un ajustement de la contribution du CALQ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog reconnaît l'importance de la culture en Estrie;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIANE PEETERS
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
ET RÉSOLU**

445-22

De verser la somme de 75 000 \$, tel que dans l'entente à la Table des MRC de l'Estrie, mandataire de l'entente :

MRC	Investissement 2022-2023	Investissement 2023-2024	Investissement 2024-2025
Memphrémagog	25 000\$	25 000\$	25 000\$

D'autoriser le préfet, M. Jacques Demers, et le directeur général, M. Guy Jauron, à signer l'entente.

ADOPTÉ

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Rapport d'activités

Pierre Martineau, président du comité du FRR, précise qu'une rencontre du comité a eu lieu le 9 novembre et aura permis de se pencher sur des demandes relatives au budget 2023 de la MRC. Par ailleurs, le cadre de gestion volet Innovation FRR volet III a été déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et a reçu un avis favorable. Le cadre de gestion pour le volet Paysage est quant à lui en construction actuellement.

FRR volet II / Approbation de projets

Ville de Magog – Réaménagement du skate-park

Considérant que la *Ville de Magog* a déposé une demande d'aide financière de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$) dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* du *Fonds régions et ruralité* de la MRC de Memphrémagog – Volet général;

Considérant que le projet, au coût d'UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE-SEPT DOLLARS (1 998 437 \$) vise la construction d'un

skate-park dans l'actuel stationnement Cabana qui comprendra une piste de style « pump track » ainsi que l'aménagement d'une zone sans obstacle;

Considérant que le comité du *Fonds régions et ruralité* a étudié la demande et, après analyse, en recommande le soutien financier;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

446-22

Que la MRC de Memphrémagog accorde l'aide financière demandée, soit de CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$) au projet de *la Ville de Magog* et que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que les autres conditions de déboursement de l'aide financière de la MRC de Memphrémagog soient celles spécifiées par le comité administratif et reproduites dans le protocole d'entente;

Que le greffier-trésorier de la MRC soit autorisé à signer ledit protocole.

ADOPTÉ

FRR volet II / Fonds de soutien à la croissance économique (FSCÉ) - affectation

Considérant que le Fonds de support à la croissance économique (FSCÉ) est un levier important dans la mise en œuvre des actions que mène la MRC de Memphrémagog en matière de développement économique;

Considérant que le niveau d'engagement de ce fonds au cours de la dernière année ne permettra pas de poursuivre les efforts d'accompagnement de la MRC dans ce domaine par le biais de subventions;

Considérant que dans le cadre du Fonds régions et ruralité - volet II, la MRC a adopté une politique de soutien aux entreprises qui vise notamment le Fonds de support à la croissance économique (FSCÉ);

Considérant qu'il est possible d'affecter un montant à ce fonds à même les ressources financières disponibles au Fonds régions et ruralité - volet II;

Considérant que le Comité FRR, lors d'une rencontre s'étant tenue le 9 novembre, en recommande l'affectation au 1^{er} janvier 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
ET RÉSOLU**

447-22

Qu'un montant de 83 500 \$ soit prélevé à même les montants disponibles au Fonds régions et ruralité - volet II et soit affecté au Fonds de support à la croissance économique (FSCÉ) à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉ

FRR volet II / Fonds d'économie sociale (FÉS) - affectation

Considérant que le Fonds d'économie sociale (FÉS) est un levier important dans la mise en œuvre des actions que mène la MRC de Memphrémagog en matière de développement économique;

Considérant que le niveau d'engagement de ce fonds ne permettra pas de poursuivre les efforts d'accompagnement de la MRC dans ce domaine par le biais de subventions;

Considérant que dans le cadre du Fonds régions et ruralité - volet II, la MRC a adopté une politique de soutien aux entreprises qui vise notamment le Fonds d'économie sociale (FÉS);

Considérant qu'il est possible d'affecter un montant à ce fonds à même les ressources financières disponibles au Fonds régions et ruralité - volet II;

Considérant que le Comité FRR, lors d'une rencontre s'étant tenue le 9 novembre, en recommande l'affectation au 1^{er} janvier 2023;

448-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIANE PEETERS
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE STOCK
ET RÉSOLU**

Qu'un montant de 20 000 \$ soit prélevé à même les montants disponibles au Fonds régions et ruralité - volet II et soit affecté au Fonds d'économie sociale (FÉS) à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉ

FRR volet II / Plan d'action culturel – affectation

Considérant que la MRC a adopté en octobre 2021 une version renouvelée de sa politique culturelle;

Considérant que la MRC a adopté en juin 2022 le plan d'action rattaché à cette politique;

Considérant que la résolution (264-22) mentionne que la MRC devra prévoir, à partir du Fonds régions et ruralité (FRR), s'il y a lieu, les sommes nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action culturel 2021-2025;

Considérant que la demande d'affectation d'un montant de 56 638 \$ a été analysée par le comité FRR et que celui-ci en recommande l'adoption au conseil;

449-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON ROY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE MARTINEAU
ET RÉSOLU**

De financer des actions issues du Plan d'action culturel pour un montant de 56 638 \$ à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité volet II.

ADOPTÉ

FRR volet II / Plan vélo – affectation

Considérant que le Plan directeur vélo 2022-2030 et son plan d'action quinquennal ont été adoptés par le conseil en mai 2022;

Considérant que la mise en œuvre du Plan d'action nécessite un investissement de 150 000 \$ dont une partie ira à l'embauche d'une ressource à temps plein;

Considérant que la demande d'affectation de ce montant a été analysée par le comité FRR et que celui-ci en recommande l'adoption au conseil;

450-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID LÉPINE
ET RÉSOLU**

De financer la réalisation du Plan d'action vélo pour un montant de 150 000 \$, à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité volet II.

ADOPTÉ

FRR volet III / Cadre de gestion volet Innovation FRR volet III - adoption

Considérant que le 24 mai 2022, une entente sur le projet « Innovation » de la MRC de Memphrémagog portant sur les pratiques innovantes en affaires, sur l'exportation

des biens manufacturés et sur l'attraction de capitaux étrangers a été signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Memphrémagog dans le cadre du Volet III du Fonds régions et ruralité (FRR);

Considérant que l'entente signée prévoit l'adoption d'un cadre de gestion et de règles de fonctionnement dans un délai de 150 jours suivant la signature de l'entente;

Considérant que le comité FRR de la MRC de Memphrémagog a pris connaissance du cadre de gestion et des règles de fonctionnement proposés et qu'ils en recommandent l'adoption;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VÉRONIQUE STOCK
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE MARTINEAU
ET RÉSOLU**

451-22

De procéder à l'adoption du cadre de gestion et des règles de fonctionnement de l'entente Projet Innovation dans le cadre du Fonds de rayonnement des régions, volet III.

ADOPTÉ

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

Rapport d'activités

Le directeur général résume la première rencontre en lien avec le plan stratégique de développement en matière de transport qui a eu lieu le 1^{er} novembre dernier. Cette rencontre réunissait le consultant au dossier Vecteur 5 ainsi qu'une douzaine de participants, représentant diverses organisations. Un suivi sera fait auprès des participants afin d'obtenir le résultat des démarches qu'ils auraient déjà réalisées au sein de leur organisation concernant les besoins en transport de personnes. Une semblable démarche sera réalisée auprès des municipalités d'ici la fin de l'année afin de bien informer le consultant sur l'ensemble des besoins sur le territoire.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

Le directeur général poursuit en soulignant qu'une rencontre présentant la démarche d'élaboration de la politique de développement social de Memphrémagog a eu lieu lors de l'atelier de travail qui a précédé cette séance du conseil. Des outils promotionnels seront d'ailleurs disponibles pour les municipalités afin de faire connaître le sondage qui sera déployé en janvier; le but étant de rejoindre le plus de gens possible afin d'obtenir un taux de réponse élevé.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La directrice des services professionnels, Mélanie Desautels, mentionne aux élus que la permanence a concentré tous ses efforts sur la révision du schéma d'aménagement et les modifications prévues dans le règlement de remplacement. Un comité d'aménagement a d'ailleurs été consacré à ce sujet, l'avis de motion est prévu lors de la présente séance et l'adoption du règlement de remplacement est prévue pour le conseil du 14 décembre prochain.

La formation sur l'hydrogéomorphologie et la dynamique fluviale qui a eu lieu le 8 novembre a connu un vif succès. La conseillère de Bolton-Est, Vinciane Peeters, demande d'ailleurs si une formation équivalente sera offerte aux inspecteurs en voirie. Mme Desautels précise alors que toutes les options sont en effet analysées à ce sujet

car des demandes ont été déposées à la MRC pour renouveler l'activité de formation et en élargir les invités.

Pour conclure, elle précise que les visites terrain reliées à la foresterie se poursuivent et sont généralement reliées à des dossiers d'infraction et à la préparation des rapports d'expertise. L'évaluation phytosanitaire d'arbres en périmètre urbain des municipalités est aussi en hausse.

RÈGLEMENT 13-22 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT / ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS, SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR

ATTENDU que la MRC de Memphrémagog a adopté le règlement numéro 13-22 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU l'avis du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation attestant que le règlement numéro 13-22 est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

ATTENDU que le règlement numéro 13-22 est entré en vigueur le jour de la signification de cet avis à la MRC, soit le 13 octobre 2022;

ATTENDU que le conseil doit adopter, après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement, un document indiquant la nature des modifications à être apportées aux plans et règlements d'urbanisme des municipalités concernées pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement (article 53.11.4 LAU);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE ET RÉSOLU

452-22

Que le document « Nature des modifications à être apportées aux plans et aux règlements d'urbanisme des municipalités sur le territoire de la MRC de Memphrémagog suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 13-22 modifiant le schéma d'aménagement révisé » soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT 15-22 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présentation du règlement

Les membres du conseil ont reçu le document révisant le schéma d'aménagement et de développement durable et ont pu en prendre connaissance avant la présente séance. Ce document a fait l'objet de présentation par thèmes lors de précédentes séances du conseil. Aucune question n'est soulevée avant l'avis de motion.

Avis de motion

Avis est donné par le conseiller David Auclair qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour étude et adoption le projet de règlement 15-22 remplaçant le règlement numéro 12-20 révisant le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Memphrémagog.

Copie du règlement numéro 15-22 est jointe au présent avis de motion et une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

**NOMINATION D'UN RESPONSABLE RÉGIONAL ET D'UN RESPONSABLE RÉGIONAL ADJOINT
CHARGÉ DE L'APPLICATION DES RCI**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un responsable régional chargé de l'application des règlements de contrôle intérimaire de la MRC conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et aux dispositions administratives de ses règlements de contrôle intérimaire en vigueur;

Considérant que le coordonnateur à l'aménagement, M. Hughes Ménard, agissait à ce titre avant son départ de la MRC le 23 juin 2022;

Considérant que la désignation d'un responsable régional et d'un responsable régional adjoint chargé de l'application des règlements de contrôle intérimaire doit être faite par le conseil de la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
ET RÉSOLU**

453-22

De nommer la personne occupant le poste d'aménagiste de la MRC comme responsable régional chargé de l'application des règlements de contrôle intérimaire et de nommer la personne occupant le poste de coordination des services professionnels comme responsable régional adjoint.

ADOPTÉ

CPTAQ / RECOMMANDATION DEMANDE DU MTQ

Considérant que la MRC de Memphrémagog a reçu une demande de la CPTAQ, le 13 octobre 2022, afin d'obtenir sa recommandation au dossier CPTAQ numéro 438833;

Considérant que le dossier concerne une demande du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'aliénation (superficie approximative de 0,2047 ha) d'une partie des lots 4 090 336, 4 029 173 et 4 029 172 du cadastre du Québec, dans la municipalité du Canton de Hatley, et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur cette même superficie;

Considérant que la demande vise plus particulièrement la reconstruction d'un ponceau sur la route 108 (chemin Magog), ainsi que le réaménagement des talus de route;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les Pêches (Pêches et Océans Canada), un aménagement pour le libre passage du poisson en aval du cours d'eau doit être réalisé;

Considérant que pour réaliser ces travaux, le MTQ doit acquérir une partie de ces lots;

Considérant que la municipalité a formulé une recommandation de son conseil, sous forme de résolution, pour la reconstruction de ce ponceau;

Considérant que la demande est en conformité avec la réglementation de la municipalité;

Considérant que le MTQ a déposé sa demande auprès de la CPTAQ et celle-ci est en cours d'analyse;

Considérant que la MRC de Memphrémagog a examiné le dossier de la CPTAQ 438833 en regard des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*;

Considérant que l'impact sur l'agriculture et les activités agricoles est minime;

Considérant que le conseil est d'avis que la nature de la demande est satisfaisante en regard des critères formulés à l'article 62 de la *LPTAA* et des impacts sur les activités agricoles;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement, aux dispositions du document complémentaire et aux dispositions des règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Memphrémagog;

454-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la MRC de Memphrémagog appuie la demande du MTQ;

Que la MRC déclare la demande conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur son territoire;

Que la présente soit transmise à la CPTAQ.

ADOPTÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

La présidente du comité de développement durable, Lisette Maillé, rappelle aux élus que trois consultations publiques ont été tenues pour le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) depuis le début du mois de novembre. Le dossier chemine et le tout devrait être déposé au conseil de décembre.

Une rencontre a eu lieu chez Récup Estrie en lien avec la sensibilisation. Une plus grande diffusion des outils de sensibilisation sera réalisée et une campagne spécifique à la période de Fêtes est aussi prévue. Un fait important à diffuser sera d'ailleurs l'impact des déchets qui sont mis dans le bac de récupération et qui entraînent un taux de blocage des équipements de tri beaucoup trop élevé.

Le comité directeur Québec-Vermont sur le lac Memphrémagog s'est réuni à la MRC le 10 novembre. Un élément d'intérêt ressorti lors de la rencontre est que la densité de moule zébrée est en augmentation dans le lac. La Ville de Sherbrooke évalue différentes options disponibles pour protéger sa prise d'eau et est ouverte à partager sa réflexion par la suite.

Pour ce qui est du dossier Coventry, il y a une consultation publique sur une modification au plan de gestion du site d'enfouissement qui est en cours. La MRC de Memphrémagog a demandé au député Gilles Bélanger, président de la Table de concertation des élus sur ce dossier, de réunir la table afin de se positionner sur cette modification.

L'Union des producteurs agricoles de l'Estrie souhaite démarrer une communauté *Alternative Land Use Services* (ALUS) pour l'Estrie. Ce projet vise à soutenir les agriculteurs pour la rétribution de services écologiques au-delà des exigences réglementaires. La MRC a offert son appui à l'UPA pour une demande de subvention qui vise à démarrer le programme.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

Le directeur général, Guy Jauron, précise qu'une rencontre organisée par le ministère de la Sécurité publique s'est tenue le 16 novembre dernier par visioconférence. Cette rencontre était destinée uniquement aux élus de la MRC et il y a été question notamment des responsabilités des municipalités et des orientations gouvernementales en sécurité incendie. À la suite de cette rencontre, il y aura lieu de statuer sur les orientations à prendre par la permanence afin de poursuivre la préparation du schéma de couverture de risques incendie révisé.

PROTECTION POLICIÈRE

Rapport d'activités

Le président du comité de sécurité publique, Simon Roy, souligne que les municipalités seront sondées vers la fin novembre pour établir des priorités d'actions communes pour trois catégories. Les réponses obtenues seront analysées avec le comité de sécurité publique afin d'établir les priorités d'actions régionales et locales 2023-2024. Dans une optique d'amélioration continue des services de la Sûreté du Québec (SQ), un sondage additionnel concernant l'appréciation des services de la SQ sera joint cette année pour le milieu municipal.

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Administration générale

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

455-22

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Ministre des Finances (remboursement sommes non utilisées PAUPME)	132 235,77	
<u>sous-total</u>		132 235,77

ADOPTÉ

Évaluation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIMON ROY
ET RÉSOLU**

456-22

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Jean-Pierre Cadrin & Ass. (maintien d'inventaire, tenue à jour - novembre 2022)	59 349,93	
<u>sous-total</u>		59 349,93

ADOPTÉ

Transport

457-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE
ET RÉSOLU**

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

Les promenades de l'Estrie

(transport adapté et collectif septembre 2022)

49 371,07

sous-total

49 371,07

ADOPTÉ

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 / ÉTUDE ET ADOPTION

Le greffier-trésorier rappelle que les prévisions budgétaires pour l'année 2023 ont été présentées et étudiées en atelier de travail. Puis, les membres conviennent d'adopter les prévisions, telles que présentées.

Partie 1 – Ensemble des municipalités

458-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

Que la partie du budget concernant l'administration générale, l'aménagement, le développement économique et d'autres fonctions, et comportant des revenus et dépenses de 4 756 888 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

Partie 2 – Municipalités régies par le Code municipal

459-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
ET RÉSOLU**

Que la partie du budget concernant l'évaluation et autres responsabilités des municipalités régies par le *Code municipal*, et comportant des revenus et dépenses de 833 353 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

Partie 3 – Municipalités concernées / Régie de récupération de l'Estrie

460-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID AUCLAIR
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE
ET RÉSOLU**

Que la partie du budget concernant la contribution des municipalités locales à la Régie de récupération de l'Estrie et comportant des revenus et dépenses de 222 432 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

Partie 4 – Municipalités concernées / Transport adapté et collectif

461-22 **IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIANE PEETERS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

Que la partie du budget concernant le transport adapté et collectif, et comportant des revenus et dépenses de 754 764 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

Partie 5 – Ensemble des municipalités / Contribution pour des projets spéciaux

462-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
ET RÉSOLU**

Que la partie du budget concernant la contribution pour des projets spéciaux, et comportant des revenus et dépenses de 250 500 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

Partie 6 – Municipalités concernées / Sécurité publique

463-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID LÉPINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

Que la partie du budget concernant la sécurité publique, et comportant des revenus et dépenses de 44 710 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

Partie 7 – Municipalités concernées / Tourisme

464-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE MARTINEAU
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

Que la partie du budget concernant la contribution relative au tourisme, et comportant des revenus et dépenses de 354 600 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

Partie 8 – Municipalités concernées / Forêt

465-22

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

Que la partie du budget concernant la contribution pour la Forêt, et comportant des revenus et dépenses de 69 600 \$ soit adoptée.

ADOPTÉ

COMPOSANTES INFORMATIQUES / CHANGEMENT DE SERVEUR

Attendu que le serveur de la MRC date de 2016;

Attendu que la garantie du serveur s'est terminée en 2022 et qu'advenant une défaillance, il pourrait être compliqué d'obtenir le support ou les pièces nécessaires à la poursuite des activités informatiques de la MRC;

Attendu qu'en cas de bris subit du serveur, l'ensemble des services rendus par la MRC serait paralysé pendant plusieurs jours, voire semaines;

Attendu que la MRC assume notamment les responsabilités en matière de transport collectif et adapté, services considérés comme essentiels à la population;

Attendu que la MRC désire limiter les désagréments d'absence de services rendus par la MRC durant la période de remplacement de l'équipement en cas de bris subit;

Attendu que la proposition intègre les recommandations émises suite à l'audit de sécurité réalisé en 2021 à la demande des assureurs de la MRC;

Attendu qu'un mandat de numérisation des archives a été octroyé lors du conseil de mars 2022 et que cette nouvelle façon de faire nécessitera de l'espace de stockage supplémentaire et une fiabilité des systèmes;

Attendu qu'il serait, dans le contexte, opportun de remplacer le serveur de la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LAMONTAGNE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE HÉLÈNE DANEAU
ET RÉSOLU**

466-22

Que la MRC procède à l'achat du serveur et de ses composantes le tout auprès de la Vertisoft pour un montant estimé dans la proposition émise le 11 novembre 2022 de 28 730 \$ (plus taxes) et autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'achat;

Que les sommes nécessaires pour couvrir cette dépense soient prises à même l'aide d'urgence aux MRC octroyée à la MRC en 2021.

ADOPTÉ

DIVERS

Le conseiller Simon Roy mentionne aux élus que suite aux annonces récentes en lien avec des subventions disponibles aux municipalités pour le partage de services, il serait intéressant que les municipalités désirant mettre en commun des services d'inspection le contactent.

CORRESPONDANCE

Demandes d'appui

MRC Vallée-de-la-Gatineau (rés. 2022RAG376) : Demande au gouvernement provincial – Contribution financière à l'élaboration de plan d'adaptation aux changements climatiques ou de Plan climat, pour les MRC du Québec

MRC Papineau (rés. 2022-09-174) : Inventaire du patrimoine immobilier : Méthode de réalisation, consignation et diffusion des données – recommandation du conseil régional du patrimoine

MRC Papineau (rés. 2022-09-175) : Modèles de règlement de démolition et de règlement sur l'occupation et l'entretien – Recommandation du conseil régional du patrimoine

MRC de Ste-Thérèse de Blainville (rés. 2022-10-231) : Demande d'aide financière au gouv. du Québec en vue d'atténuer les impacts inflationnistes

MRC de la Vallée-du-Richelieu (rés. 22-10-331) : Mécanisme de redistribution des redevances à l'élimination – Demande au MELCC

- *Après discussion, considérant la nature et la portée de ces demandes, les membres du conseil ne jugent pas opportun d'y donner suite.*

Résolutions

Canton de Hatley (rés. 22-10-04.10) et Ayer's Cliff (rés. 2022-189) : Demande de prolongation du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux PRABAM

MRC Antoine-Labelle (rés. 16267-09-22) : Demande d'assouplissement des règles de la convention Accès entreprises Québec

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil :

Aucune question n'est soulevée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Lisette Maillé propose la levée de la session.

Greffier-trésorier

Préfet